



Les 4 As – Tour B – 6<sup>e</sup> étage  
90 000 BELFORT  
03.84.57.32.60  
[www.cio-befort.ac-besancon.fr](http://www.cio-befort.ac-besancon.fr)



# FLASHBAC

N°3 – Juin 2017

## INSCRIPTIONS ENCORE POSSIBLES HORS APB

### Paramédical

Concours interrégional classant d'entrée à l' Ecole d'Orthoptie de STRASBOURG : dossier à télécharger sur [www.medecine.unistra.fr](http://www.medecine.unistra.fr) et à renvoyer avant le **13 juillet 2017**.

### Art

Ecole d'Art Jacot à BELFORT : classe préparatoire aux concours des écoles d'art (ne pas confondre avec la MANAA destinée à intégrer un BTS du secteur artistique), inscription jusqu'au **25 juin 2017**, fiche à télécharger sur [www.ecole-art-belfort.fr](http://www.ecole-art-belfort.fr). L'Ecole Jacot est liée à l'Institut Supérieur des Beaux Arts de Besançon par une convention. Celle-ci permet aux élèves ayant suivi la classe prépa de passer le concours d'entrée en interne sous forme d'un entretien avec un jury.

### Commerce

Certaines écoles de commerce ont plusieurs sessions de concours, consulter les sites:

[www.concours-team.net](http://www.concours-team.net)  
[www.concours-link.com](http://www.concours-link.com)  
[www.concours-pass.com](http://www.concours-pass.com)

## EN CAS D'ECHEC AU BAC

Le redoublement est la première (et meilleure) solution à envisager : Vous avez le droit d'être réinscrit automatiquement dans votre lycée et de garder les notes supérieures ou égales à 10. Contacter votre établissement. Plus d'infos sur <http://quandjepasselebac.education.fr/jemaccroche/>  
Si malgré tout vous ne souhaitez pas redoubler, prenez rendez-vous au CIO (tél : 03.84.57.32.60) pour étudier les autres possibilités ou dispositifs existants.

## RAPPEL ADMISSION POST-BAC

Vous devez consulter votre dossier électronique à chaque phase d'admission et répondre si une proposition vous est faite :

1<sup>ère</sup> phase : du jeudi 08 juin à 14h au mardi 13 juin 14h  
2<sup>ème</sup> phase : du lundi 26 juin à 14h au samedi 1<sup>er</sup> juillet 14h  
3<sup>ème</sup> phase : du vendredi 14 juillet à 14h au mercredi 19 juillet 14h

En l'absence de votre réponse à chaque phase (sauf si vous avez répondu un "oui définitif"), vous serez éliminé. Tant que vous n'avez pas donné de réponse définitive, vous devez donc vous connecter à chaque phase. Après avoir répondu "oui définitif", pensez à vous inscrire administrativement dans l'établissement qui vous a admis en respectant les dates.

Si au terme de la procédure vous n'avez aucune proposition, vous pourrez vous inscrire à la "procédure complémentaire" à partir du mardi 27 juin à 14h.

N'hésitez pas à venir au CIO pour vous faire aider et conseiller.

A noter que la saisie des candidatures en **apprentissage** (pour la plupart des formations) peut se faire du 20 Janvier au 25 Septembre 23H59.

Quelques sites pour trouver des offres de contrat :

[www.franche-comte-alternance.com](http://www.franche-comte-alternance.com)  
[www.cfai-nfc.com](http://www.cfai-nfc.com)  
[www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)

**LE CIO SERA OUVERT JUSQU'AU MARDI 18 JUILLET INCLUS ET A PARTIR DU JEUDI 24 AOUT**